



## DOCUMENT DE PROJET GABON



Au service des  
peuples et des nations

**Titre du Projet : PROJET D'APPUI AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT INTEGRE ET ACCELERE AU NIVEAU LOCAL (P-DIAL)**

**Numéro du Projet: 00112751**

**Partenaire de Réalisation :**

**Date de démarrage:** Juin 2018

**Date de fin:** 31 décembre 2022

**Date du CLEP :**

### Brève Description

Le projet d'appui au processus de développement intégré et accéléré au niveau local vise à contribuer à la maîtrise des outils de planification opérationnelle au niveau local, à la réduction des risques dans le processus de mise en œuvre des actions pour en garantir l'effectivité. Il couvre, outre l'appui à l'élaboration des Plans de Développement Locaux (PDLs), leur mise en œuvre effective à travers une assistance technique dédiée aux provinces, départements et conseils départementaux. Ces appuis contribueront à renforcer l'efficacité des interventions et leur efficience grâce à un meilleur suivi des interventions, des procédures de passation de marché. Il s'agit par ces actions de limiter les risques d'inefficacité qui pourraient résulter d'un déficit d'encadrement des actions des départements et provinces dans la mise en œuvre de leurs plans de développement locaux. Le PNUD renforcera à travers ce projet l'appropriation et la maîtrise par les Départements et provinces de la conduite de leurs plans de développement grâce à des procédures accélérées, transparentes et efficaces. Le projet d'appui au programme DIAL est une mise à l'échelle de ARTGOLD en visant l'ensemble des provinces et départements. Le projet mettra l'accent dans sa première phase aux activités d'appui au Comités de pilotage provinciaux du Fonds d'Initiative Départementale (FID) qui vise à accélérer le processus de développement local. Dans une deuxième phase et par la suite les efforts seront consacrés à l'appui à la mise des Plans de Développement locaux départementaux et des provinces financés dans le cadre du FID ou d'autres ressources publiques ou de source privée.

*Axe stratégique du Plan de relance économique : i) Renforcer la gouvernance économique ; ii) Accélérer la croissance économique et en diversifier les sources ; iii) Réduire la pauvreté et les inégalités sociales ; et, iv) Assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures*

*Lien avec le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (2018-2022): D'ici 2022, la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux est significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables, ont davantage utilisé les services sociaux de base de qualité.*

*Lien avec les domaines de réalisation clé du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes - et garder les gens hors de la pauvreté ; accélérer les transformations structurelles pour le développement durable, notamment par des solutions innovantes qui ont des effets multiplicateurs à travers les ODD.*

*Le document du programme pays est aligné à l'effet du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement mentionné ci-dessus*

*Produits escomptés :*

*Composante 1 : appui à la conduite du développement local*

- Les capacités du processus de planification locale sont renforcées et en cohérence avec les priorités nationales alignées aux ODD et à l'agenda 2063 de l'Union africaine ;
- Les finances locales sont réformées et intègrent la gestion des forêts communautaires et l'exploitation des ressources naturelles dans la province ;

**Total en USD 14 758 967**

<b>Par source</b>	<b>PNUD TRAC</b>	<b>300 000</b>
<b>Gouvernement (Montant pour l'année 2018)</b>	<b>170 625</b>	
<b>Départements</b>		
<b>Partenaires bilatéraux</b>		
<b>Donateurs multilatéraux</b>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures de passation des marchés et d'exécution des budgets décentralisés sont maîtrisées ;</li> <li>• L'assistance technique dans la mise en œuvre des interventions et des plans visant l'accès des populations locales aux services sociaux de base est fournie.</li> </ul> <p>Composante 2: contribution au développement des activités génératrices de revenu, des chaînes de valeur et de l'employabilité des jeunes au niveau local.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une proportion accrue de la population, en particulier les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes, bénéficie de chaînes de valeur agricoles et de l'écotourisme plus productives</li> <li>• Les compétences professionnelles des jeunes, filles en particulier, sont renforcées pour leur insertion socio-professionnelle.</li> </ul>		<b>Secteur privé</b>	
		<b>A mobiliser</b>	<b>14 288 342</b>

**Approuvé par (signatures):**

Gouvernement	PNUD
  <p><b>Nom : Jean-Marie Ogandaga</b>  <b>Au nom du Gouvernement de la République Gabonaise</b>  Titre : Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement</p>	  <p>Nom: <b>Stephen Jackson</b>  Au nom du PNUD  Titre : Représentant Résident</p>
Date: <b>12 JUIL. 2018</b>	Date: <b>12/07/2018</b>

## I. DEFIS DE DEVELOPPEMENT

1. Le gouvernement de la République Gabonaise a développé le Programme de Développement Intégré et Accélééré au niveau Local (Programme DIAL) qui vise à apporter une réponse multisectorielle aux problèmes de la précarité et des inégalités sociales. Il est destiné à créer les conditions permettant aux populations les plus vulnérables, au niveau local et périurbain, à avoir un accès accru et amélioré aux services sociaux de base, aux activités génératrices de revenu, ainsi qu'aux opportunités d'emplois. Il s'agit aussi de lever les freins qui gênent le développement de leurs activités, en particulier l'enclavement, l'insuffisance des incitations et de l'encadrement technique et financier. Le Programme DIAL vise aussi à contribuer au renforcement des capacités des Départements et Collectivités locales dans la conduite du processus de développement local.

2. Ce programme est aligné au Plan stratégique Gabon Emergent (PSGE) et au Plan de relance économique (PRE 2017-2019) qui font de l'inclusion économique et sociale, le vecteur principal de l'égalité des chances, à travers plusieurs actions dont le développement des infrastructures économiques, le renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales, la diversification de l'économie et la création d'emplois, l'amélioration du cadre de vie ainsi que la préservation de l'environnement. Le Président de la République avait, dans son message à la nation du 31 décembre 2017, annoncé la création du Fonds d'Initiative Départementale (FID) afin de financer les projets de développement à la base et offrir à chaque département plus d'autonomie. Le Conseil des Ministres du 10 Janvier 2018 a déterminé les actions à mener aux fins de la matérialisation des orientations et décisions du Président de la République<sup>1</sup>.

3. Le programme DIAL constitue un cadre opérationnel au service des départements et des structures d'appui pour les aider à convertir les opportunités offertes par le FID, ainsi que les autres ressources publiques mises au service des départements, en leviers de transformation du cadre de vie des populations rurales et des zones péri-urbaines. C'est aussi un accélérateur pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union africaine. La mise en œuvre du programme DIAL et/ou son utilisation comme cadre d'orientation au niveau local apportera des réponses ciblées à la demande sociale à travers quatre composantes : 1) Accessibilité des Services sociaux de base par les populations les plus déshéritées. 2) Désenclavement des départements et des populations locales. 3) Promotion de l'activité locale, des chaînes de valeur et de l'employabilité des jeunes. 4) Consolidation de la décentralisation et de la conduite du développement local.

4. Il convient de souligner que le programme DIAL résulte d'un processus participatif conduit dans l'ensemble des neuf provinces du Gabon par une équipe multisectorielle<sup>2</sup> avec l'appui du PNUD. Les missions de terrain ayant servi de base à l'élaboration dudit programme ont mis en évidence quelques disparités entre les provinces, mais aussi des problèmes et défis similaires à relever en matière d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable et à l'électricité, d'assainissement et d'infrastructures. Aux importantes privations subies par les populations locales, et des zones péri-urbaines en matière d'accès aux services sociaux de base, s'ajoute l'état déplorable des voies de communication, notamment des routes secondaires, et même certaines routes nationales. Les activités locales semblent également peu promues et surtout confrontées à de nombreuses contraintes en termes d'équipements, d'intrants, de financement et de débouchés.

5. L'acuité des problèmes observés en matière d'accès aux services sociaux de base et d'emploi varie en fonction de la concentration, ou pas, des activités économiques dans la zone considérée. La concentration des activités économiques donne plus d'opportunités aux populations pour accéder aux services sociaux de base comme la santé et l'éducation, ou développer des activités génératrices de revenu. Par conséquent, leur absence prive les populations des provinces qui en sont dépourvues d'opportunités pour limiter leur vulnérabilité et précarité.

<sup>1</sup> On peut notamment mentionner la création d'un Fonds d'Initiative Départementale (FID) avec pour objectif le financement de projets communautaires dans chacun des Départements du Gabon, à raison d'un milliard (1.000.000.000) de FCFA par Département, il s'agira de : - l'adoption du texte portant création du FID ; - la mobilisation d'une enveloppe de quarante-huit milliards (48.000.000.000) de FCFA ; - la mise en place des organes de gestion : Gouvernorat en concertation avec les collectivités locales ; - l'identification des secteurs éligibles et la détermination des critères d'éligibilité des projets communautaires avec prise en compte de l'impact auprès de la population.

<sup>2</sup> Plus de dix ministères ont pris part à ces missions pour la préparation du programme de développement local dans le cadre du comité interministériel dirigé par le Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable.

6. L'ensemble des problèmes identifiés dans le cadre des échanges menés lors des missions de terrain avec les autorités locales (Gouverneurs, Secrétaires Généraux, Préfets, Maires, Présidents des Conseils Départementaux) et autres auxiliaires de commandement, les responsables d'associations et les populations villageoises, ont fait l'objet d'un début d'analyse dans le rapport de mission<sup>3</sup>. Les efforts déployés pour surmonter les privations observées ne sont pas toujours graduels, ni convergents. En effet, bien que d'importantes interventions aient été menées en matière d'accès aux services sociaux de base dans les provinces et les différents départements, le manque de synergie d'actions entre les départements ministériels, investisseurs et protagonistes a conduit à une juxtaposition d'édifices pas toujours fonctionnels, traduisant ainsi un déficit de coordination. Cela est valable pour la santé, l'éducation comme pour les programmes d'approvisionnement en eau et en électricité dans les zones rurales. La coordination des efforts est apparue déficiente, affectant ainsi le succès des initiatives lancées.

7. La fonctionnalité des structures en place (écoles, dispensaires, panneaux solaires et pompes hydrauliques) se trouve entravée par un manque de ressources humaines de qualité et en quantité suffisante. De nombreuses écoles et centres de santé connaissent un déficit de personnel pour des raisons diverses : manque de logement, de banques pour toucher les salaires, cadre de vie inhospitalier pour les jeunes citadins affectés dans les départements. La dimension démographique dans la fonctionnalité des dispensaires, centres de santé et écoles se révèle tout aussi importante. Les villages perdent leur population, occasionnant la fermeture des écoles et des centres de santé. Les chefs-lieux de département et surtout de provinces qui accueillent ceux qui quittent leurs villages, connaissent une pression forte notamment pour la scolarisation des enfants.

8. De nombreux édifices devant faire l'objet de logements, de structures de santé ou de bâtiments administratifs sont inachevés depuis de nombreuses années<sup>4</sup>. Ces structures semblent abandonnées au même titre que les installations qui se dégradent faute d'entretien. Les panneaux solaires et pompes hydrauliques se trouvent souvent sans entretien, compromettant ainsi la continuité des services attendus. L'entretien des installations en place apparaît essentiel dans la pérennisation des résultats de développement en termes d'accès aux services sociaux de base pour les populations vulnérables.

9. L'implication effective des bénéficiaires dans la recherche des solutions semble aussi limitée. Les projets agricoles paraissent notamment souffrir du trop grand attentisme des bénéficiaires tributaires des solutions des initiateurs des projets comme dans le cas de GRAINE (Gabonaise de réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés) où les membres des coopératives attendent que le projet assure l'écoulement de la production, laissant notamment le manioc arrivé à maturité pourrir sous terre.

10. L'excès de centralisation comme pour les travaux d'entretien routier gêne la prise des initiatives locales par les Conseils départementaux. Le rôle attendu des forestiers dans le cadre de l'entretien routier ne concerne que les zones d'exploitation forestière. Par ailleurs, ces travaux ne sont pas encadrés par les structures en charge des travaux publics et des infrastructures pour qu'ils soient systématiquement effectués selon les règles de l'art.

11. Il est aussi apparu que les départements et collectivités locales n'ont pas de personnels suffisant pour des raisons diverses dont notamment les difficultés à maintenir les agents de l'Etat dans les zones rurales. Cela limite les capacités de ces départements à remplir leurs missions. Leurs capacités de conduite du processus de développement local sont limitées. Les départements et collectivités locales ne sont pas en mesure par eux-mêmes d'élaborer les plans de développement local, d'en assurer le financement sur la base des ressources domestiques, ni de les mettre en œuvre efficacement. Les acquisitions au niveau local ne sont pas réalisées en respectant les procédures de passation de marchés. Il en résulterait un faible impact des dépenses publiques, des coûts de transactions élevés et un manque de responsabilité des décideurs locaux.

12. Ces facteurs tiennent à la faiblesse de la gouvernance mise en évidence au niveau national dans le cadre des rapports sur la performance de la gestion des finances publiques (PEFA 2013 et 2016)<sup>5</sup>. Le Plan national de transformation économique par la compétitivité pour la création des emplois et le développement social (2016) soulignait entre autres : i) le caractère peu efficient de l'administration publique avec une

<sup>3</sup> Rapport général des missions de terrain pour l'élaboration du programme intégré et accéléré de développement local.

<sup>4</sup> Voir les sections par province.

<sup>5</sup> <https://pefa.org/sites/default/files/GA-Dec14-PFM-PR-Public.PDF>; <https://pefa.org/sites/default/files/GA-May17-PFM-PR-Public%20with%20PEFA%20Check.pdf>

inefficacité des procédures qui augmente les coûts de transaction pour les usagers ; ii) une responsabilité limitée au regard des dysfonctionnements caractérisant la préparation, l'exécution et le contrôle budgétaire; iii) un niveau de corruption significatif et des instruments de lutte contre la corruption insuffisamment opérationnels.

13. En vue d'optimiser ses efforts en matière de développement, le Gouvernement a, à travers le Plan de relance économique, voulu renforcer le volet gouvernance du PSGE avec cinq programmes<sup>6</sup>. C'est pour aider à la fois les départements et collectivités locales et les administrations centrales dans la conduite du processus de développement et en renforcer le caractère inclusif que ce projet d'appui au programme DIAL est élaboré. Ce projet d'appui au programme DIAL entend contribuer au développement des capacités de conduite du processus de développement local au Gabon.

14. Ce projet devrait contribuer au Plan de relance économique dont l'un des objectifs est d'améliorer l'impact des dépenses publiques dans le domaine social face aux faiblesses observées dans la gestion publique comme souligné dans les rapports PEFA 2013 et 2016 sur les gestions des finances publiques. Le non-respect des procédures budgétaire et de passation des marchés dégradent en effet la transparence des opérations tout en en alourdissant le coût. Il devrait aussi contribuer à lever la contrainte liée aux synergies limitées entre les interventions visant les mêmes zones géographiques et les mêmes bénéficiaires au point de créer quelques surcapacités à des endroits donnés alors que les mêmes équipements manquent dans d'autres zones géographiques.

15. Le projet d'appui au Programme DIAL vise à contribuer réduire les risques dans le processus de mise en œuvre des actions dudit programme pour en garantir l'efficacité. Il couvre l'appui à l'élaboration des Plans de Développement Locaux (PDLs), leur mise en œuvre effective à travers une assistance technique dédiée aux provinces, départements et conseils départementaux. Ces appuis contribueront à renforcer les capacités permettant d'assurer durablement l'efficacité des interventions dans la conduite du processus de développement local.

16. Comparativement à l'appui apporté dans le cadre du projet Articulation des Réseaux Territoriaux de Gouvernance locale et de Développement (ARTGOLD), l'assistance prévue ici est plus large en termes d'envergure géographique, que du champ des interventions. Le projet d'appui au programme DIAL est une mise à l'échelle de ARTGOLD en visant l'ensemble des provinces et départements. Il couvre, outre l'appui à l'élaboration des Plans de Développement Locaux (PDLs), leur mise en œuvre effective à travers une assistance technique dédiée aux provinces, départements et conseils départementaux. Ces appuis visent à renforcer l'efficacité des interventions et leur efficacité grâce à un meilleur suivi des interventions, des procédures de passation de marché et des capacités accrues dans le contrôle des travaux. Il s'agit par ces actions de limiter les risques d'inefficacité qui pourraient résulter d'un déficit d'encadrement des actions des départements et provinces dans la mise en œuvre de leurs plans de développement locaux.

---

## II. STRATEGIE ET RESULTATS ESCOMPTES

### II.1. Orientation Stratégiques

17. Le projet d'appui au programme DIAL voudrait être un support pour la conduite du processus de développement local en accompagnant le renforcement de la décentralisation et le développement des capacités locales dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de leur processus de développement local. A ce titre, le projet va contribuer au renforcement de la maîtrise des outils de planification stratégique au niveau local, à la réduction des risques dans le processus de mise en œuvre pour garantir l'effectivité des actions. Ce projet contribuera à assurer la garantie des réalisations des PDLs des Départements grâce à des procédures accélérées, transparentes et efficaces. Il va aussi aider avec une implication plus forte des parties prenantes au niveau local et des administrations centrales à renforcer les synergies dans les interventions visant les mêmes bénéficiaires.

---

<sup>6</sup> Les cinq programmes déclinés dans le PRE sont : Programme 1 : Optimiser les recettes et le financement de l'économie ; Programme 2 : Maîtriser les dépenses ; Programme 3 : Renforcer la compétitivité des filières « moteurs de croissance » ; Programme 4 : Améliorer le cadre des affaires pour faciliter l'initiative privée ; Programme 5 : Améliorer la qualité des services aux citoyens.

18. Le projet sera aligné aux quatre objectifs stratégiques du PRE : i) Renforcer la gouvernance économique ; ii) Accélérer la croissance économique et en diversifier les sources ; iii) Réduire la pauvreté et les inégalités sociales ; et, iv) Assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures. Le projet aidera à la mise en œuvre effective des Objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine au niveau local. Le projet veillera à renforcer les synergies dans les interventions et actions devant assurer le développement inclusif au niveau local et péri-urbain.

19. Les ODDs visés permettent de s'attaquer à la pauvreté multidimensionnelle (les ODD 1 à 4) à établir l'égalité et à l'autonomisation des femmes et des filles (ODD5), à garantir l'accès de tous à l'eau potable (ODD6) ; à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD7). Il s'agit aussi dans l'ensemble de « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » (ODD8) tout en mettant en place des modes de consommation et de production durables (ODD12) et donc compatible avec les exigences environnementale » ; ainsi que de « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD13).

20. Dans le même temps, les pratiques agricoles et d'exploitation des ressources nationales et minières doivent se conformer à l'ODD15, qui stipule de « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ». La préservation des écosystèmes et de leur biodiversité est d'autant plus importante au Gabon que le pays dispose de 13 parcs nationaux et 9 sites humides qui couvrent 23% de son territoire.

21. L'agenda 2063 sur la transformation de l'Afrique et son plan décennal 2013-2023 est visé par les composantes des PDLs relatives à l'accès des populations les plus vulnérables aux services sociaux de base et aux activités génératrices de revenu et deux des sept aspirations de l'agenda 2063 de l'UA. Il s'agit notamment de l'aspiration une « Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable » et de l'aspiration sept « Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, compte sur le potentiel offert par les peuples africains, en particulier de ses femmes et ses jeunes et soucieuse du devenir des enfants ».

22. Pour l'aspiration une, les objectifs un à sept sont tous considérés dans leur composante sociale, environnementales et économique pour assurer 1) un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien être pour tous ; avoir 2) des citoyens instruits, 3) en bonne santé et bien alimentés ; 4) des économies transformées et des emplois ; 5) une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue ; 6) une économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue ; 7) une économie et des communautés résilientes au climat et écologiquement durables. En ce qui concerne l'aspiration 6 de l'agenda 2063 visant l'égalité et l'autonomisation des personnes, en particulier des femmes et des jeunes et l'avenir des enfants les objectifs sont 1) d'assurer l'égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie ; 2) d'avoir des jeunes et des enfants impliqués et autonomisés.

23. Toute en étant aligné au PSGE et au PRE, ce projet sera une contribution à l'atteinte de l'effet du PNUAD: « ***D'ici 2022, la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux est significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables, ont davantage utilisé les services sociaux de base de qualité*** ». Il s'inscrit en droite ligne avec les domaines de réalisation clé du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes - et garder les gens hors de la pauvreté ; accélérer les transformations structurelles pour le développement durable, notamment par des solutions innovantes qui ont des effets multiplicateurs à travers les ODD. Ce projet contribuera aussi à l'atteinte des produits inscrits dans les deux piliers du Programme pays du PNUD pour la période 2018-2022 : Pilier I: Renforcement des capacités nationales et locales en matière de planification et d'intégration des ODD ; Pilier II. Croissance inclusive et durable.

---

## II.2 Résultats Escomptés

24. Deux composantes sont préconisées dans le cadre de ce programme : 1) appui à la conduite du développement local ; 2) contribution au développement des activités génératrices de revenu, des chaînes de valeur et de l'employabilité des jeunes au niveau local

### **Composante 1 : appui à la conduite du développement local**

25. Quatre produits contribueront à asseoir la conduite du processus de développement local :

- Les capacités du processus de planification locale sont renforcées et en cohérence avec les priorités nationales alignées aux ODDs et l'agenda 2063 de l'Union africaine ;
- Les finances locales sont réformées et intègrent la gestion des forêts communautaires et l'exploitation des ressources naturelles dans la province ;
- Les procédures de passation des marchés et d'exécution des budgets décentralisés sont maîtrisées.
- L'assistance technique dans la mise en œuvre des interventions et des plans visant l'accès des populations locales aux services sociaux de base est fournie.

26. Le renforcement des capacités des collectivités locales pour la conduite du processus de développement local impliquera le personnel des collectivités locales, des provinces et de l'administration centrale. Les domaines de formation iront de la planification stratégique, à la programmation, la budgétisation pluriannuelle et au suivi évaluation. Les capacités de gestion budgétaire et de passation des marchés des collectivités locales seront aussi visées. Un volet assistance technique consistera à fournir des appuis à la préparation des spécifications techniques et des dossiers d'appels d'offre pour une mise en œuvre efficace des plans locaux.

27. Les acteurs locaux seront aussi sensibilisés aux enjeux du développement national, des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Les capacités de suivi devront aussi être renforcées.

28. Les finances locales encore embryonnaires sont à promouvoir pour aider les collectivités locales au niveau provincial et des grandes communes à assurer réellement leurs fonctions. La fiscalité locale, basée sur les activités locales, le commerce et l'exploitation forestière, minière, des carrières et autres sera dans ce sens à promouvoir. Une assistance sera fournie pour en assurer la compréhension et identifier les axes de réforme à préconiser.

29. L'assistance pour la réalisation des PLD comportera outre la passation des marchés, la réalisation des travaux. Un appui sera aussi apporté pour le contrôle de qualité des réalisations.

### **Composante 2: contribution au développement des activités génératrices de revenu, des chaînes de valeur et de l'employabilité des jeunes au niveau local.**

30. Les produits attendus sont :

- Une proportion accrue de la population, en particulier les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes, bénéficie de chaînes de valeur agricoles et de l'écotourisme plus productives
- Les compétences professionnelles des jeunes, filles en particulier, sont renforcées pour leur insertion socio-professionnelle. Les activités d'alphabétisation des personnes ayant de faibles compétences professionnelles seront également considérées pour la réalisation de ce produit.

31. Les activités génératrices de revenu et l'employabilité des jeunes dans les zones rurales seront promues à travers des mécanismes d'appuis aux producteurs et à la formation des jeunes. Les chaînes de valeur seront appuyées à travers l'encadrement des promoteurs, l'acquisition du petit équipement et des microfinancements dans les domaines de l'agriculture, du petit élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la conservation et de la petite transformation des produits agricoles et de la pêche. L'écotourisme pour la promotion d'une économie verte et l'artisanat seront aussi considérés dans le cadre de ces appuis. D'autres filières et seront aussi considérées sur la base des idées de projets des promoteurs qui pourraient être assistés pour le développement de leur projet.

32. Les compétences professionnelles des jeunes, filles en particulier seront renforcées, en cohérence avec leurs aspirations et les opportunités du marché pour accroître leurs chances d'insertion socio-professionnelle. Les actions à considérer sont : l'identification des besoins de formation professionnelle à

travers des forums d'écoute des jeunes sur leurs aspirations, l'évaluation des capacités des centres à assurer des formations qualifiantes, le renforcement préalable des capacités desdits centres et la passation des contrats avec ces centres de formation en vue des formations qualifiantes.

33. A la formation professionnelle sera associée des programmes d'alphabétisation des personnels des entreprises des bassins ouvriers et forestiers, de même que des personnes travaillant dans les coopératives pour les rendre aptes à s'adapter, à développer des compétences nouvelles et à se reconverter quand la conjoncture économique change.

34. L'insertion professionnelle des jeunes formés nécessitera des mesures d'accompagnement en termes technique et financier. La mise en place d'une ligne de micro-crédit par province à taux zéro peut être envisagé en s'appuyant sur la responsabilité des bénéficiaires et de leurs communautés.

35. Le projet mettra l'accent dans sa première phase aux activités d'appui au Comités de pilotage provinciaux du Fonds d'Initiative Départementale (FID) qui vise à accélérer le processus de développement local. Dans une deuxième phase et par la suite les efforts seront consacrés à l'appui à la mise des Plans de Développements locaux départementaux et des provinces financés dans le cadre du FID ou d'autres ressources publiques ou de source privée.

### **Partenariat**

36. Le projet ne dupliquera pas les interventions déjà prévues et planifiées dans le cadre des opérations existantes du gouvernement, avec notamment l'AFD, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Cependant, il cherchera à les compléter et à combler les lacunes de façon à catalyser les appuis de l'Etat dans les zones retenues.

37. Le partenariat qui sera établi avec les départements, provinces et communes, de même qu'avec les conseils départementaux pourra aller jusqu'à la mise en œuvre d'une partie des budgets de ces entités pour les volets qu'elles auront choisi de confier au PNUD. Des accords de partage de coût pourront

38. Le projet veillera aussi à élargir le partenariat avec les bilatéraux notamment pour bénéficier des échanges d'expérience à travers la mobilisation de l'expertise technique dans le cadre des Volontaires des Nations Unis (VNU) dans les domaines techniques, de l'énergie solaire, de l'adduction d'eau, de la construction et de la santé. Le projet développera la coopération Sud-Sud et triangulaire pour bénéficier des échanges d'expérience dans le domaine du développement local et communautaire. Cela aidera aussi à mobiliser des ressources complémentaires à la mise en œuvre dudit projet.

39. Un partenariat élargi et des activités de plaidoyer ciblé seront envisagés par les parties prenantes du projet pour lever des ressources additionnelles à celles prévues par le gouvernement pour la mise en œuvre du programme DIAL. Le plaidoyer sera fait pour que gouvernement encourage les mairies et conseils départementaux dans le cadre du FID à sceller des partenariats avec le PNUD notamment pour une mise en œuvre efficace de leur plan d'action de développement local. Cela aidera à renforcer l'utilisation efficace des ressources et ce en cohérence avec les règles publiques d'exécution budgétaires et de passation des marchés publics.

40. Une communication orientée vers les résultats sera mise en place sur une base inclusive. Une stratégie de communication, de mobilisation sociale et de formation pour une meilleure appropriation dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre et de suivi sera élaborée.

---

### **III. RESSOURCES DU PROGRAMME**

41. Un financement de de 7 837 011 257 F CFA soit 14 758 967 USD est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de l'ensemble du Programme DIAL dont le coût global est 120 000 044 800 F CFA pour une durée de cinq ans. De ce financement 3 470 701 400 F CFA sont déjà programmée dans le cadre du Programme DIAL au titre des composantes (3) Promotion de l'activité locale, des chaînes de valeur et de l'employabilité des jeunes et (4) Consolidation de la décentralisation et de la conduite du développement local. Ainsi, le coût supplémentaire par rapport au programme DIAL est de 4 366 309 857 FCFA soit 3,6% du budget du programme DIAL qui contribuera à en assurer une gestion efficace et garantir un paquet de

services sociaux de base (eau et santé) à plus 105 000 personnes (hommes et femmes, enfants filles et garçons) et permettre la scolarisation de plus de 46 000 enfants, redynamiser les activités génératrices de revenu grâce au désenclavement des zones de production et à l'encadrement des producteurs directs. Le programme sera financé pour une large part sur les ressources publiques directement par l'Etat, à travers les départements et les partenaires multilatéraux.



IV. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Effet du PNUAD: D'ici 2022, la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux est significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables, ont davantage utilisé les services sociaux de base de qualité											
Domaines de réalisation clé du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes - et garder les gens hors de la pauvreté ; accélérer les transformations structurelles pour le développement durable, notamment par des solutions innovantes qui ont des effets multiplicateurs à travers les ODD.											
Programme Intégré de Développement Local et Communautaire Numéro du Projet dans Atlas :											
Produits Escomptés	Indicateurs de Produits <sup>7</sup>	Sources	Baseline		Cibles en fonction de la périodicité de collecte des données					Méthodes de collectes des données et risques	
			Valeur	Année	2018	2019	2020	2021	2022		FINAL
I.1. Les capacités de processus de planification locale sont renforcées et en cohérence avec les priorités nationales alignées aux ODD et à l'agenda 2063 de l'Union africaine	I.1.1. Nombre de provinces et de départements dont les membres ont bénéficié des formations en matière de planification stratégique	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53	Evaluation ex-ante et ex-post Enquête auprès des bénéficiaires
			10	2017	15	25	38	48	53	53	
	I.1.3. Nombre de départements, communes et provinces ayant bénéficié de la sensibilisation sur les ODDs et l'agenda 2063 de l'UA	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53	53
I.2.1. Nombre de départements, de provinces et de communes dont les membres sont formés sur la budgétisation	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53	53	

<sup>7</sup> It is recommended that projects use output indicators from the Strategic Plan IRRF, as relevant, in addition to project-specific results indicators. Indicators should be disaggregated by sex or for other targeted groups where relevant.

forêts communautaires et l'exploitation des ressources naturelles dans la province	I.2.2. Nombre de départements, de provinces et de communes dont les membres ont été bénéficiaires de la formation sur les opportunités de financement	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	1	4	9	9	9	9
			0	2017	3	9	9	9	9	9
I.3. Les procédures de passation des marchés et d'exécution des budgets décentralisés sont maîtrisées.	I.2.3 Etudes réalisée sur les opportunités de financement local	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	3	9	9	9	9	9
			0	2017	6	18	36	46	53	53
I.4. L'assistance technique dans la mise en œuvre des interventions et des plans visant l'accès des populations locales aux services sociaux de base est fournie.	I.2.4 Nombre de dispositifs de microfinance mis en place	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
	I.3.1 Nombre de départements, de provinces et de communes dont les membres sont formés sur les procédures de passation de marché	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
	I.3.2. Nombre de départements, de provinces et de communes assistés pour la passation des marchés	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
	I.4.1. Nombre de départements, de provinces et de communes assistés pour la passation des marchés	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
			0	2017	6	18	36	46	53	53
	I.4.2. Nombre de départements, de provinces et de communes assistés pour la mise en œuvre des PLD	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	1	2017	2	5	8	10	10	10
			1	2017	2	5	8	10	10	10
			1	2017	2	5	8	10	10	10
	I.4.3 Nombre de personnes bénéficiaires des services sociaux de base fournis grâce à la mise en œuvre des PDLs	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	7000	2017	8000	15 000	27 000	33 000	35 000	35 000
			7000	2017	8000	15 000	27 000	33 000	35 000	35 000
			7000	2017	8000	15 000	27 000	33 000	35 000	35 000

Effet du PNUAD: D'ici 2022, la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux est significativement améliorée et les populations, notamment les plus vulnérables, ont davantage utilisé les services sociaux de base de qualité											
Domaines de réalisation clé du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes - et garder les gens hors de la pauvreté ; accélérer les transformations structurelles pour le développement durable, notamment par des solutions innovantes qui ont des effets multiplicateurs à travers les ODD.											
Projet d'appui au Programme de Développement Intégré et Accéléré au niveau Local (Programme DIAL) dans Atlas :											
Produits Escomptés	Indicateurs de Produits <sup>8</sup>	Sources	Baseline		Cibles en fonction de la périodicité de collecte des données					Méthodes collectées données risques	
			Valeur	Année	2018	2019	2020	2021	2022		FINAL
II.1. Une proportion accrue de la population, en particulier les plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes, bénéficie de chaînes de valeur agricoles et de l'écotourisme plus productives ;	II.1.1 Nombre de personnes additionnelles soutenues pour la pratique de leurs activités	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités		2017	1100	2 750	7 120	5 180	5 330	5 330	
	II.1.2 Nombre de groupements agricoles appuyés y compris par le microfinancement	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités		2017	100	250	375	475	490	490	Évaluation ex-ante et ex-post Enquête auprès des bénéficiaires
	II.1.3 Nombre de chambres froides installées	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités		2017	2	5	8	12	12	12	
II.2. Les compétences professionnelles des jeunes, filles en particulier, sont renforcées pour leur insertion socio-	II.1.4 Nombre de groupements de pêcheurs bénéficiaires d'appuis y compris par le microfinancement	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités		2017	10	25	37	43	43	43	
	II.2.1 Nombre de jeunes filles et garçons ayant bénéficié d'une formation qualifiante	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités		2017	4	10	20	27	27	2 700	Évaluation ex-ante et ex-post Enquête
II.2.2. Nombre de femmes et d'hommes formés dans le cadre du programme (tout domaine compris)		Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités		2017	825	2 825	6 500	8 700	10 000	10 000	

<sup>8</sup> It is recommended that projects use output indicators from the Strategic Plan IRRF, as relevant, in addition to project-specific results indicators. Indicators should be disaggregated by sex or for other targeted groups where relevant.

professionnelle.	II.2.3 Nombre de femmes et d'hommes alphabétisés	Ministères en charge de l'économie et de la décentralisation Rapport d'activités	2017	225	700	850	1 250	1 500	1 500
------------------	--	---	------	-----	-----	-----	-------	-------	-------

V. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (AWP)

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES correspondantes	CALENDRIER					PARTENAIRES	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2	A3	A4	A5		Sources de financement	Description du budget	Montant USD
I.1. Les capacités du processus de planification locale sont renforcées et en cohérence avec les priorités nationales alignées aux ODD et à l'agenda 2063 de l'Union africaine GEN1	Formations en matière de planification stratégique Elaboration des Plan de développement Sensibilisation sur les ODDs et l'agenda 2063 de l'UA	X	X	X	X	X	Gouvernement Départements Banque Mondiale BAD, AFD	Gouvernement Départements	Cost-shraing	1 824 695
I.2. Les finances locales sont réformées et intègrent la gestion des forêts communautaires et l'exploitation des ressources naturelles dans la province GEN1	Formation sur la budgétisation Formation sur les opportunités de financement Etudes réalisée sur les opportunités de financement local Mise en place des dispositifs de microfinance	X	X	X	X	X	Gouvernement Départements Banque Mondiale BAD, AFD	Gouvernement Départements	Cost-shraing	880 346
I.3. Les procédures de passation des marchés et d'exécution des budgets décentralisés sont maîtrisées.	Formation sur la sur les procédures de passation de marché Etudes pour les spécifications techniques	X	X	X	X	X	Gouvernement Départements Banque Mondiale BAD, AFD	Gouvernement Départements	Cost-shraing	58 475



Budget du Projet d'appui au Programme DIAL	Montant prévisionnel en F CA						Montant Total en USD
	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	
Appui à la conduite du processus de développement local	254 288 826	577 929 150	624 163 482	577 929 150	277 405 992	2 311 716 600	4 353 515
Appui à la promotion des activités génératrices de revenu	220 360 228	500 818 700	540 884 196	500 818 700	240 392 976	2 003 274 800	3 772 646
Activités du Projet d'appui	474 649 054	1 078 747 850	1 165 047 678	1 078 747 850	517 798 968	4 314 991 400	8 126 161
Equipe de l'Unité d'Appui au Programme DIAL							
Directeur National	6 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	54 000 000	101 695
Conseiller de Programme International (Grade P4 pris en charge à 50% par le projet	34 500 000	69 000 000	69 000 000	69 000 000	69 000 000	310 500 000	584 746
Chargé de programme (Planification et gouvernance locale Grade NOC)	27 612 000	55 224 000	55 224 000	55 224 000	55 224 000	248 508 000	468 000
Spécialiste Procurement International (P3)	58 410 000	116 820 000	116 820 000	116 820 000	116 820 000	525 690 000	990 000
Programme Analyste (NOB)	23 895 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	215 055 000	405 000
Spécialiste en procurement (NOB)	23 895 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	215 055 000	405 000
Spécialiste communication (NOB)	23 895 000	23 895 000	23 895 000	23 895 000	23 895 000	119 475 000	225 000
Spécialiste en spécifications technique et préparation des dossiers d'appel d'offre (eau, électricité et cadre de vie) (NOC)	27 612 000	55 224 000	55 224 000	55 224 000	55 224 000	248 508 000	468 000
Spécialiste en spécifications technique et préparation des dossiers d'appel d'offre (BTP et chantiers naval) (NOB)	23 895 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	215 055 000	405 000

Spécialiste en finance (NOB)	23 895 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	47 790 000	215 055 000	405 000
Assistant au programme	12 213 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	109 917 000	207 000
Assistant au procurement	12 213 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	109 917 000	207 000
Contrôleur des travaux centre	12 213 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	109 917 000	207 000
Contrôleur des travaux sud	12 213 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	109 917 000	207 000
Contrôleur des travaux nord	12 213 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	24 426 000	109 917 000	207 000
Chauffeur 1	6 372 000	12 744 000	13 806 000	13 806 000	13 806 000	13 806 000	60 534 000	114 000
Chauffeur 2	6 372 000	12 744 000	13 806 000	13 806 000	13 806 000	13 806 000	60 534 000	114 000
Sous-Total	341 418 000	658 941 000	661 065 000	661 065 000	661 065 000	661 065 000	2 983 554 000	5 618 746
3 véhicules	60 000 000						60 000 000	112 994
Equipements	36 289 305						36 289 305	68 341
Missions de suivi et de contrôle	3 414 180	6 589 410	6 610 650	6 610 650	6 610 650	6 610 650	29 835 540	56 187
Consommables	4 350 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	8 700 000	39 150 000	73 729
Total Fonctionnement	445 471 485	674 230 410	676 375 650	676 375 650	676 375 650	676 375 650	3 148 828 845	5 929 998
Total appui et activités du projet	920 120 539	1 752 978 260	1 841 423 328	1 755 123 500	1 194 174 618	7 463 820 245	14 056 159	
GMS 5%	46 006 027	87 648 913	92 071 166	87 756 175	59 708 731	373 191 012	702 808	
Total	966 126 566	1 840 627 173	1 933 494 494	1 842 879 675	1 253 883 349	7 837 011 257	14 758 967	

## SUMI EVALUATION

42. Le Bureau accordera un intérêt particulier au suivi de la mise en œuvre du programme et des plans de travail qui en seront tirés. Un rapport annuel et une évaluation du programme à mi-parcours seront produits. Le suivi envisagé sera fait aussi de manière conjointe dans le cadre du comité technique. Les révisions pourront aussi se faire à la faveur des changements dans les priorités nationales. Le bureau accordera toute l'attention requise aux activités de suivi et d'évaluation en respectant à la fois les délais et les formats de reportage de manière à être conforme aux critères de qualité du programme. Le Bureau consacrera annuellement 5 pour 1000 des ressources du Programme pour le suivi évaluation à travers des activités de formation.

43. Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : *[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].*

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de cadre des résultats et des ressources afin de déterminer les progrès du projets vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.		
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures		

			correctives.		
<b>Rapport du projet</b>	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)			
<b>Revue du projet (comité de pilotage)</b>	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Deux fois par an	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		

### Evaluation

44. Les évaluations se feront annuellement dans le cadre des revues. Ces revues auront un caractère participatif et aideront à s'assurer de la mise en œuvre effective du programme selon le plan de travail arrêté de commun accord. Des correctifs seront apportés pour renforcer la pertinence et accroître la probabilité d'atteinte des résultats escomptés. L'évaluation finale conclura la mise en œuvre du programme pour tirer les enseignements utiles en vue de la formulation des nouveaux programmes.

## VI. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

45. Les modalités de gestion du projet seront conformes aux dispositions de l'Article III de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la République Gabonaise et le PNUD selon lesquelles, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation.

46. Le présent projet sera réalisé par la partie nationale (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

47. La mise en œuvre du programme se fera pour dans le cadre de la réalisation Nationale impliquant le gouvernement, les institutions bénéficiaires et le PNUD. Un comité de pilotage assurera la direction du programme, appuyé par un comité technique.

48. Le comité de pilotage sera chargé de l'orientation générale du projet sous la coprésidence du Ministre de l'Economie et du Représentant Résident du PNUD. Il validera les plans de travail et les budgets et pourra décider des réorientations à opérer dans la mise en œuvre du programme.

49. Le Directeur National du Projet travaillera étroitement avec l'équipe du PNUD dans le cadre d'un comité technique qui assurera sous le leadership du comité de pilotage la préparation des plans de travail et des budgets annuels. Le comité technique assurera le suivi de la mise en œuvre du projet, supervisera les revues et les évaluations du projet. Il contribuera à l'implication de nouveaux partenaires dans le financement du projet. Le comité de technique associera les membres des départements ministériels clés pour le projet et des départements, communes et provinces dans la conduite de certaines dimensions du programme. Le comité technique évaluera préparera les plans de travail pour les accords de partage des coûts des partenaires qui souhaiteront participer au financement du projet.

#### L'unité de gestion du programme

50. Le PNUD sera doté en interne d'une unité de gestion du projet constituée d'une expertise en matière de planification, de passation des marchés et de préparation des spécifications techniques et de contrôle des travaux. Les équipes du programme et des opérations seront largement impliquées dans l'exécution du programme de même que l'ensemble de la direction du bureau. Les capacités des partenaires de réalisation continueront à être renforcées en conformité avec le plan d'activité pour la mise en œuvre du HACT.

51. L'ensemble des experts du programme seront recrutés sur une base compétitive selon les règles et procédures du PNUD en matière de ressources humaines. Elle comprendra des experts internationaux expérimentés dans des domaines de la gestion des programmes et de la passation des marchés qui sont cruciaux à la réussite du programme DIAL. Les experts nationaux choisis sur la base de leurs compétences compléteront l'équipe.

52. L'équipe du projet travaillera en synergie avec les experts nationaux reprenant leurs ministériels sectoriels. Le cadre de cette collaboration qui renforcera l'appropriation nationale de même que les synergies sera le comité technique du projet.

53. La partie nationale mettra à la disposition du programme des informations techniques aussi précises que possibles pour une parfaite spécification et réalisation des ouvrages prévus préconisés dans le cadre du projet. Les dossiers d'appel d'offre comprenant l'ensemble des spécifications techniques, la localisation, la nature/quantité des ouvrages, seront validés dans le cadre du comité technique.

54. Les contributions au financement du programme feront l'objet de lettre d'accord selon les modalités prévues dans le manuel des procédures de gestion des projets du PNUD. Le gouvernement versera les fonds au programme selon l'échéancier défini dans l'accord de partage des coûts.

---

## VII. GESTION DES RISQUES

55. La mise en œuvre du projet dépendra largement des ressources financières publiques. La présence différenciée qui est le statut du bureau du PNUD au Gabon nécessite l'engagement du gouvernement pour le financement du programme.

56. Le financement du projet constitue un risque majeur s'il ne bénéficie pas des ressources publiques suffisantes du gouvernement ou par le biais des ressources spécifiques des partenaires techniques et financiers. Ce risque devient d'autant plus élevé que le gouvernement est en proie à des coupes budgétaires consécutives à la chute de ses revenus provenant pour une large part de l'exportation du pétrole dont les cours ont fortement chuté ces dernières années. La mobilisation des ressources auprès d'autres partenaires contribuera à l'atténuer.

57. Les acquis du projet sont censés être durables s'ils font l'objet d'une implication effective des décideurs, des cadres nationaux et des autorités locales (chefs des départements, maires et Gouverneurs). Ils le seront aussi dans l'hypothèse où les parties prenantes s'engagent à mobiliser les énergies de l'administration publique pour une plus grande efficacité de son action tout en renforçant sa responsabilité à rendre compte et à promouvoir la transparence dans la gestion publique. L'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet constituera le principal gage de la pérennisation des résultats du projet.